

## **RANDO LOISIRS "LES OYATS" BASSIN D'ARCACHON**

*Charte du randonneur*

*11 mai 2018*

Recommandations pour qu'une randonnée, soit pour tous, un bon moment de plaisir et de partage..

**- Soyons vigilants et respectueux.**

- **Restons sur les chemins et sentiers balisés.**

Partageons et respectons ces espaces naturels et fragiles.

N'utilisons pas de raccourcis afin d'éviter l'érosion des espaces naturels sensibles (dunes, marais...) ou la dégradation des cultures, jardins....

La randonnée n'est pas la seule activité pratiquée sur les chemins et sentiers. Ne négligeons pas les contacts humains, restons courtois avec les autres usagers de la nature avec qui nous partageons ces espaces (cyclistes, coureurs, chasseurs, promeneurs ...)

- **Soyons discrets.**

Les animaux sauvages ne sont pas forcément habitués à entendre nos bruits et ils sont a priori sur leur territoire. Ne les dérangeons pas, ne les touchons pas. Respectons leur tranquillité et la sérénité de la nature.

- **Respectons la réglementation d'accès aux espaces naturels protégés.**

Randonner c'est aussi préserver l'environnement et sa biodiversité. Apprenons à connaître et à respecter la faune et la flore, surtout dans les espaces sensibles, nous comprendrons ainsi pourquoi il convient de les préserver.

De nombreux espaces naturels remarquables (parcs nationaux, régionaux, réserves naturelles...) sont protégés par des dispositifs à respecter, appliquons les recommandations, les consignes et les dispositifs réglementaires.

- **Respectons la propreté des lieux.**

Ramenons nos déchets et produits. Emportons les jusqu'à la prochaine poubelle.

Ne laissons pas de traces de notre passage. (*Une peau de fruit 3 mois à deux ans de pollution, une canette aluminium 100 ans de pollution, une bouteille en plastique 100 à 500 ans de pollution, mouchoirs en cellulose ou sacs en tissés 3 mois à 1 an de pollution .....*)

- **Respectons la propriété d'autrui.**

Sur les chemins et sentiers, nous sommes presque toujours sur la propriété d'autrui.

Ne dégradons pas les cultures et les plantations. Ne cueillons pas de fruits ou de fleurs par respect des propriétaires. Ne dérangeons pas les animaux domestiques ou les troupeaux.

N'oublions pas de toujours refermer derrière nous, clôtures et barrières.

Souvenons nous qu'un randonneur ne doit laisser derrière lui que des sourires.

- **Ne faisons pas de feu dans la nature.**

Respectons les consignes et les arrêtés, en cas d'incendie faire le 18 ou le 112. N'allumons pas de feu, ne fumons pas dans les bois, les forêts et les zones broussailleuses (même à proximité, le vent pourrait emporter des éléments incandescents)

- **Privilégions le covoiturage.**

Préférons le covoiturage pour rejoindre un lieu de randonnée.

Garons nous dans les espaces prévus aux véhicules.

Prévoyons des chaussures de rechange lorsque l'on est véhiculé par un autre adhérent.

- **Restons prudents.**

Avant de s'éloigner pour convenance personnelle, nous informons notre voisin randonneur et laissons notre sac sur le chemin pour signaler son arrêt.

Nous ne quittons pas le groupe sans en informer le responsable de la randonnée.

Nous restons prudents en toutes circonstances et surtout en période de chasse et nous tenons compte des consignes.

Nous respectons les instructions de l'animateur avant de traverser une route et/ou un carrefour.

Nous respectons le code de la route en cas de circulation sur la chaussée (directives de l'article: R 412-42 du code de la route.) et restons attentifs aux instructions de l'animateur.